

BUREAU EXÉCUTIF TÉLÉPHONIQUE

JEUDI 2 AVRIL 2020
10h00 - 12h30

Présent(s)	BAUDRAND Jacky, BIGOT Pierre, CHABANNES Emmanuel, DUPONT Anne Charlotte, GEFFROY Christine, GOSSE Cédric, LESCURE Philippe, PY Alexandre, SOIN Patrick, VIDIL Andrée.
Invité(s) à titre consultatif	FRITSCH Guillaume, LEGRAND Christophe, MAZE Benjamin, SAINT-JEAN Bernard
Absent(s) excusé(s)	

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présente, dont au moins deux membres parmi le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général, le Président Philippe LESCURE, souhaite la bienvenue aux participant.e.s et ouvre la séance.

1	Décisions	1
1.1	Les Épreuves Nationales 2020	1
1.1.1	Épreuves annulées	2
1.1.2	Annulation des 1/2 finales du Championnat de France Individuel Jeunes de Triathlon	2
1.1.3	Annulation du Championnat de France des Clubs de Division 3 de Triathlon et de Duathlon	2
1.1.4	Épreuves nationales reportées (sous réserve de l'évolution de la pandémie du covid-19 et de la validation des autorités administratives)	3
1.2	Gestion des subventions de l'Agence Nationale du Sport : répartition de l'enveloppe dédiée aux Comités Départementaux	4
1.3	Enquête clubs	4
1.4	Budget prévisionnel 2020 rectifié	5

1 Décisions

1.1 Les Épreuves Nationales 2020

La Fédération Française de Triathlon met tout en oeuvre pour ajuster l'offre sportive aux décisions consécutives au CODIV-19. Au regard de l'évolution de la situation sanitaire, **le Bureau Exécutif décide d'annuler et/ou de reporter à une date ultérieure l'ensemble des Épreuves Nationales prévues jusqu'au 07 juin inclus**. Le président précise que le report et/ou l'annulation des épreuves régionales relèvent des décisions des ligues régionales.

1.1.1 Épreuves annulées

Christophe LEGRAND, Président de la Commission des Epreuves Nationales, informe le Bureau Exécutif de l'annulation des épreuves suivantes :

- 26/04 - Championnat de France Individuel Distance L de Duathlon de Douai.
- 26/04 - Championnat de France Individuel de Paratriathlon de Montélimar.
- 24/05 - Grand Prix de Duathlon - Etape 3 - Lomme.
- 27-28/06 - Championnat de France Individuel Distance S et Relais mixte de Triathlon de Pléneuf Val André.

1.1.2 Annulation des 1/2 finales du Championnat de France Individuel Jeunes de Triathlon

L'annulation de toutes les Épreuves Nationales jusqu'au 07 juin inclus, implique également l'annulation de l'ensemble des 1/2 finales du Championnat de France Individuel Jeunes de Triathlon précisées ci-après :

- 1/2 finale du Championnat de France Individuel Jeunes de Triathlon - Saulxures sur Moselotte,
- 1/2 finale du Championnat de France Individuel Jeunes de Triathlon - Verneuil,
- 1/2 finale du Championnat de France Individuel Jeunes de Triathlon - Dignes les Bains,
- 1/2 finale du Championnat de France Individuel Jeunes de Triathlon - Casteljaloux,
- 1/2 finale du Championnat de France Individuel Jeunes de Triathlon - Châteauroux.

Le Bureau Exécutif valide l'annulation de ces 5 demi-finales.

En cas de possibilité de report de la finale du championnat de France Individuel Jeunes de Triathlon, le Bureau Exécutif décide de donner la possibilité aux ligues de réaliser les sélections des athlètes par une répartition des quotas par ligue, et non pas par zone tel que c'est actuellement prévu par la Réglementation des Épreuves Nationales.

1.1.3 Annulation du Championnat de France des Clubs de Division 3 de Triathlon et de Duathlon

Christophe LEGRAND rappelle que la Commission des Epreuves Nationales se trouve confrontée à d'innombrables changements dans le calendrier de ses épreuves nationales et que les problématiques spécifiques liées à l'organisation de la D3 imposent un ordre hiérarchique impossible à tenir actuellement :

- Sélectif de Ligue
- 1/2 Finale inter-région
- Finale nationale

Afin de simplifier les possibilités de report éventuel des autres épreuves nationales, la Commission des Epreuves Nationales propose :

- l'annulation complète de la D3 en triathlon et en duathlon,
- d'utiliser les résultats de la Coupe de France pour désigner les clubs qui pourraient potentiellement compléter cette division dans l'éventualité où la division 2 ne serait pas complète à l'année N+1.

Le Bureau Exécutif a décidé de valider ces deux propositions. Les Championnats de France des Clubs de Division 3 de Triathlon et de Duathlon n'auront pas lieu en 2020.

1.1.4 Épreuves nationales reportées (sous réserve de l'évolution de la pandémie du covid-19 et de la validation des autorités administratives)

Christophe LEGRAND, Président de la Commission des Epreuves Nationales, fait savoir qu'il travaille avec les organisateurs pour tenter de repositionner certains championnats et étapes de championnats, **sous réserve de l'évolution de la pandémie du covid-19 et de la validation des autorités administratives** :

- **Finale du championnat de France Individuel Jeunes de Triathlon** : la possibilité d'un report à la fin du mois de septembre est étudiée, toujours sur le site de Montceau-les-Mines.
- **Grand Prix de Duathlon**
 - Etape 1 : Parthenay - 04 juillet (D2) et 05 juillet (D1)
 - Etape 2 : Paillencourt - 12 juillet (D1 et D2H)
 - Etape 3 : Vaire - 20 septembre (D1/D2)
 - Finale : Arthon - 27 septembre (D1/D2)
- **Grand Prix de Triathlon**
 - Etape 1 : Dunkerque - 21 juin
 - Etape 2 : Muret - 26 juillet
 - Etape 3 : Châteauroux - 22 août
 - Etape 4 : Quiberon - 05 septembre
 - Finale : La Baule - 12 septembre
- **Championnat de France des Clubs Division 2 de Triathlon**
 - Etape 1 : Report possible sur Muret - 26 juillet
 - Etape 2 : Châteauroux - 22 août
 - Etape 3 : Saint Pierre d'Albigny - 30 août
 - Finale : Quiberon - 05 septembre

Pour ce qui concerne les championnats de France des clubs de duathlon et triathlon de D1 et de D2, Christophe LEGRAND, Président de la Commission des Epreuves Nationales, propose :

- un nombre minimal de trois étapes pour pouvoir attribuer le titre de champion de France des Clubs.
- dans l'éventualité où il ne serait possible de ne maintenir que deux étapes, de pouvoir utiliser les résultats de la Coupe de France au titre de la 3eme étape
- de supprimer les montées descentes pour cette saison
- dans l'éventualité où la division 1 ne serait pas complète à l'année N+1, de faire monter le nombre de club de D2 permettant de la compléter intégralement (non prise en compte de la règle limitant la montée au 5e club du classement D2)

Le Bureau Exécutif valide les 4 propositions formulées par la Commission des Epreuves Nationales.

En complément, et dans la mesure où les grilles de prix de ces championnats sont alimentées par les organisateurs des étapes de D1/D2, le **Bureau Exécutif décide d'adapter les grilles de prix au prorata du nombre d'étapes qui pourront réellement être organisées.**

Par ailleurs, **le Bureau Exécutif décide :**

- **de maintenir les pénalités** prévues par la Réglementation des Epreuves Nationales en cas de non participation d'une équipe sur une étape, mais précise que le Bureau Exécutif fera preuve de mansuétude
- **le non versement de la grille de prix en cas de non participation d'une équipe sur une étape.**

1.2 Gestion des subventions de l'Agence Nationale du Sport : répartition de l'enveloppe dédiée aux Comités Départementaux

Les Ligues Régionales ont communiqué au secrétariat les coordonnées des structures enregistrées en tant que Comités départementaux sur leur territoire. La F.F.TRI. a demandé par email à ces structures de lui transmettre : leurs statuts, leur RIB, le dernier récépissé de la Préfecture.

A la date de ce Bureau, seules 42 structures ont transmis l'intégralité des documents demandés.

Le Bureau Exécutif décide :

- **de répartir l'enveloppe dédiée aux comités départementaux, ligue par ligue, au prorata du nombre de comités départementaux ayant transmis l'intégralité des documents demandés** (soit 42);
- **de limiter l'accès aux subventions de l'Agence Nationale du Sport aux seuls comités départementaux qui ont transmis l'intégralité des documents demandés** (les 42 comités déjà enregistrés et ceux qui transmettraient leurs documents par la suite). La vigilance des ligues régionales sera appelée sur ce sujet.

1.3 Enquête clubs

Pierre BIGOT, Secrétaire Général, fait savoir que diverses enquêtes ont été lancées pour étudier les impacts de la crise sanitaire liée au coronavirus (Ministère des Sports, Le Mouvement Associatif...) et le Président Philippe LESCURE précise que le Président du CNOSF, M. Denis Maseglia, a adressé un courrier au Ministre de l'Economie et des Finances, M. Bruno Le Maire, pour demander l'intégration du CNOSF à la cellule de continuité économique interministérielle que ce dernier dirige afin

- d'avoir une vision la plus exhaustive possible de l'impact économique de la crise sur les clubs fédérés amateurs
- de mieux appréhender d'éventuelles mesures de soutien que nous appelons
- de justifier et expliquer en portant les besoins et les attentes des Clubs et des Fédérations qui les rassemblent.

Dans ce contexte, il est proposé que la Fédération adresse une enquête à ses clubs afin

- d'évaluer les impacts financiers de cette crise sur les clubs
- de remonter l'information aux ministères
- de définir la stratégie de support et aides possibles

Le BE valide le principe de mise en place d'une enquête dans les meilleurs délais. Il en confie le pilotage à Jacky BAUDRAND, Vice Président en charge de la communication, du marketing et des relations extérieures, conformément aux décisions prises par le BE du 20 mars. Jacky BAUDRAND et Pierre BIGOT s'accordent sur le contenu de cette enquête.

Pierre BIGOT indique qu'il sera nécessaire de préciser les recommandations du CNOSF pour valoriser et justifier les impacts financiers. Par exemple, si par suite de l'annulation d'une épreuve, d'un stage, d'une formation ou de toute autre action découlant d'une décision de l'autorité

publique, un club a versé des arrhes à un hôtel qui refuse de les rembourser, il faut que le club constitue un dossier spécifique numéroté (qu'il conservera pour l'instant) comprenant notamment comme éléments de preuve :

- copie de la réservation avec copie du virement ou du chèque
- copie de la demande de remboursement
- copie de la réponse du refus de remboursement

Ceci est un exemple parmi d'autres, chaque club devra tenir à jour un état récapitulatif de ses dossiers, pour transmission au moment de notre demande, afin d'évaluer le quantum précis en présence d'éléments de preuve avérés opposables dans les discussions avec les Autorités le moment venu.

1.4 Budget prévisionnel 2020 rectifié

Le budget prévisionnel préparé avant la crise du coronavirus n'étant plus d'actualité (report des JO/JP, annulations d'épreuves sur tout le territoire, fédération déclarée en activité partielle, manque à gagner au niveau des droits d'agrément et des pass compétition depuis le mois de mars...) **le Bureau Exécutif décide :**

- **que chaque membre du BE responsable d'un secteur, ainsi que le DTN, doit faire un état des lieux avec ses équipes et les commissions qu'il suit pour identifier les impacts de la crise sur son secteur :**
 - **sur les produits (baisse de recettes notamment)**
 - **sur les charges (actions annulées, actions reportées, frais déjà engagés non récupérables...)**
- **que ces éléments doivent être transmis à Emmanuel CHABANNES, Trésorier Général, et Guillaume FRITSCH, Directeur Administratif et Financier, afin de rectifier le budget prévisionnel 2020**
- **de se réunir à la fin du mois d'avril / début du mois de mai pour étudier le budget prévisionnel rectifié et de décider des arbitrages à réaliser.**

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

Philippe LESCURE
Président

Pierre BIGOT
Secrétaire Général